

AEPU : réunion du groupe PENAT (Psychologues de l'Education NAtionale),

Université Paris5-Boulogne, 12 juin 2015, 14h-17h

Présents : Anne Baudier (Paris Ouest Nanterre), Célénie Brasselet (ESPE, Lille), Jérôme Clerc (Lille), Claire Enea-Drapeau (ESPE, Aix-Marseille), Claire Leconte (chargée de mission AEPU), Claire Safont-Mottay (Toulouse), Katia Rovira (Rouen), Benoit Schneider (Nancy).

1. Introduction

Cette deuxième réunion a été l'occasion de poursuivre le travail entamé à Tours le 23 avril, et rassemble quelques collègues déjà présents à Tours et d'autres qui nous rejoignent aujourd'hui. Les discussions ont porté sur les 3 points que sont le concours, la 6^è année et le rôle des ESPE, ce dernier point ayant mobilisé une part importante du temps de réunion.

2. Concours d'entrée

La préparation au concours est admise comme un des points d'achoppement possibles de la réforme. La question d'une préparation spécifique au concours se pose : même si c'est envisageable, modifier une maquette de M2 pour préparer au concours ne paraît pas forcément légitime. A Toulouse, il est prévu qu'un M2 ouvre en 2017 ou 2018, qui préparerait au concours et au métier de psychologue de l'éducation nationale.

De nouveau, la discussion permet de souligner que le contenu du concours est à penser soigneusement car il va déterminer quelles compétences sont attendues, et donc à rebours les enseignements suivis par les candidats durant leur cursus de licence et master. Le nombre de candidats étant potentiellement élevé, la phase d'admissibilité du concours aura pour fonction d'opérer une première sélection assez importante, ce qui est à articuler avec les aspects épistémologiques.

3. Contenu de la 6^è année

Il faut partir des compétences locales des collègues exerçant en ESPE, pour construire des contenus à proposer aux stagiaires sous forme d'ateliers. Ces compétences sont en effet variables d'un établissement à l'autre, en fonction des spécialités des collègues : pour exemple, les enseignements de psychologie du développement s'accompagnent parfois de contenus de psychologie de l'éducation mais pas toujours. Les ateliers proposés devront être de deux types, selon qu'ils s'adressent à l'ensemble d'une promotion ou spécifiquement à l'une des deux spécialités (pour rappel : 'Education, développement et apprentissages', spécialité correspondant aux actuels psychologues scolaires du premier degré-DEPS ; 'Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle', spécialité correspondant aux actuels conseillers d'orientation psychologues de l'enseignement secondaire et supérieur-COPSY). Les ateliers en question seront organisés lors des temps de formation. Ceux-ci prendront probablement la forme de demi-journées ou journées de formation, proposées périodiquement aux stagiaires au cours de la 6^è année. On peut penser que ces journées seront proposées à raison d'une par quinzaine environ, compte-tenu du fait que les stagiaires seront sur le terrain 35h/semaine.

Concernant les contenus en psychologie, il faudra veiller à aborder des questions de prévention, et également tenir compte de la récente réforme des cycles scolaires qui ré-introduit l'idée d'une école maternelle 'bienveillante'. De plus, les intervenants pressentis pour ces ateliers sont nécessairement des collègues universitaires de 16^e section CNU, ceci afin que l'identité professionnelle transmise aux stagiaires soit effectivement celle de psychologues. Des contenus davantage liés au fonctionnement de l'institution scolaire pourront être assurés par des non-psychologues. Par ailleurs, l'intervention de collègues relevant d'autres sections CNU est tout à fait envisageable après la 6^e année, c'est-à-dire en formation continue.

4. Rôle des ESPE

Pour rappel, le ministère a annoncé que les ESPE seraient seules maîtres-d'œuvre du nouveau dispositif. Une collègue fait remarquer qu'à l'ESPE d'Aix-Marseille Université, des collègues de 16^e section en poste à l'ESPE interviennent déjà sur des contenus relatifs au contexte d'exercice (connaissance du système éducatif, cadre institutionnel et réglementaire de l'ASH) ainsi qu'en psychologie (cognition et apprentissage, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, élèves à besoins éducatifs particuliers, partenariat famille-école), auprès d'étudiants de M1 et M2 du Master MEEF (Mention 1 Professeur des écoles, Mention 2 Professeur collège et lycée, Mention 3 Conseiller Principal d'éducation) ainsi qu'auprès d'enseignants spécialisés du 1^{er} et 2nd degré (formation CAPASH et 2CASH) exerçant au sein de dispositifs collectifs (ULIS, SEGPA) ou au sein des RASED. Des compétences locales sont donc déjà existantes et identifiables, et ce probablement dans toutes les ESPE. Le recensement des enseignants-chercheurs de 16^e section en poste dans les ESPE serait utile pour identifier les relais possibles au sein de chacune des 32 ESPE : une démarche a été lancée en ce sens au sein de l'AEPU.

Par ailleurs, la question se posant du devenir des actuels centres de formation (3 pour le DEPS et 4 pour le Copsy), une collègue fait l'hypothèse que ces centres seront transformés en Masters2 (mais à l'heure actuelle ils sont maintenus en l'état avec financement renouvelé tous les ans). L'idée de solliciter du ministère un co-portage ESPE-UFR (ou Département) de Psychologie dans la mise en œuvre du futur dispositif des psychologues de l'éducation nationale fait l'unanimité, mais un collègue fait cependant remarquer qu'il s'agit bien d'une proposition de collaboration entre institutions, et non d'une revendication catégorielle : il conviendra de veiller à être clair sur ce point dans la communication vis-à-vis du ministère.

Une estimation est faite concernant le nombre de psychologues scolaires (70 à 80) et conseillers d'orientation-psychologues (90) actuellement formés chaque année : le nombre total estimé étant d'un peu moins de 200, cela permet une projection sur le nombre annuel de psychologues de l'éducation nationale qui pourraient être certifiés à l'avenir.

5. Suite de la vie du groupe PENAT

En l'absence de collègues souhaitant prendre en charge un petit groupe de travail sur les questions du concours, de la 6^e année et du rôle des ESPE, Jérôme Clerc propose dans un premier temps de travailler lui-même sur le contenu du concours et de faire tourner un document-martire pour commentaires et propositions de modifications. Il rappelle que, le décret étant attendu pour fin 2015 début 2016, une troisième réunion plénière est prévue en janvier ou février prochain.

CR écrit par Jérôme Clerc.